



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La refonte historique de notre régime forestier mérite plus qu'un document de travail

Québec, le 2 juillet 2008. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Julie Boulet, de présenter aux partenaires du secteur un projet de loi entier sur la révision du régime forestier plutôt que de convoquer une commission parlementaire, dès cet automne, sur la seule base du document de travail qui a été déposé le 19 juin dernier.

Pour l'Ordre, la refonte du régime forestier québécois est un exercice d'envergure et extrêmement complexe qui commande le dépôt et l'examen de documents complets et détaillés. L'Ordre croit aussi que les différentes consultations doivent se tenir selon un agenda réaliste. « Si le gouvernement est sérieux et souhaite adopter une nouvelle loi d'ici la fin de l'année, il ne peut se lancer dans une commission parlementaire sur la base du dernier document qui a été présenté par la ministre Boulet. Les partenaires du secteur forestier et le public québécois méritent une démarche transparente et rigoureuse, qui soit appuyée par un vrai projet de loi. Il reste moins de six mois avant la fin de l'année, les vacances estivales incluses, et aucune rencontre de présentation et de discussion n'est prévue avec le Conseil des partenaires. À la dernière page du document de travail, on nous demande de répondre à sept questions mais il n'y a aucune adresse de retour, aucun mécanisme d'échange, rien sur le site Internet du Ministère. », de déclarer le président-directeur général de l'Ordre, M. Pierre Labrecque, ing.f.

L'Ordre demeure convaincu que la réforme en profondeur du régime forestier est indispensable à la survie mais surtout à l'essor de l'activité économique engendrée par la mise en valeur des ressources forestières. Toutefois, l'ampleur de ces changements doit d'être bien soupesée, bien documentée et bien présentée par le Ministère afin de favoriser une adhésion maximale du secteur forestier et permettre ainsi une mise en œuvre harmonieuse et socialement acceptable. La refonte de tout un régime forestier mérite plus qu'un simple document de travail.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est mandataire de la protection du public et de l'encadrement de la profession d'ingénieur forestier. Il compte 2 130 membres oeuvrant dans toutes les régions du Québec.

- 30 -

*Source: François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie
Cell.: (418) 572-9802
Tél.: (418) 263-5076
Fax: (418) 650-2168
francois.bernier@oifq.com; www.oifq.com*